
Métallurgie (industries)
Nord : Flandres-Douaisis

IDCC 1387

Convention collective du 20 mai 1986

[Étendue par arrêté du 31 décembre 1986, JO 13 janvier 1987]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

